

Au marché d'Argentat-sur-Dordogne...

*le 26 novembre 2020
Une chorale et un procès !*



Nous sommes le jeudi 26 novembre sur la place du marché d'Argentat-sur-Dordogne que nous fréquentons chaque semaine. Il est 10h. Une petite troupe de choristes amateurs composée d'une vingtaine de personnes se retrouve, désireuse de pousser la chansonnette pour exprimer, sur quelques notes musicales et débonnaires, leur désapprobation face aux mesures gouvernementales qui s'éloignent sinistrement de la gestion de la santé publique.

Sur un texte engagé mais non dénué d'humour, emprunté aux choristes des Canulars de Lyon, notre joyeuse troupe commence à chantonner des couplets et à scander des refrains qui font écho à leurs protestations :

- Ça fredonne en chœur contre les dérives d'un état d'urgence autoritaire plus que sanitaire.
- Ça swing à l'unisson face à une poignée de dirigeants qui depuis 8 mois gouvernent sans contre-pouvoirs.
- Ça s'époumone de concert derrière un masque barrière, garde-fou du virus raturant nos visages pour les contraindre au silence.

Sur cette place notre chant égaie le quotidien morose mais semble diviser aussi. Quelques commerçants et clients nous encouragent, réclamant les textes et nous accompagnant à leur tour. D'autres visages fermés craignent pour leur commerce et redoutent la fermeture du marché. Craintes encouragées par l'arrivée de quelques gendarmes férus de chorale qui se sont invités au concert. Nous comprenons en discutant que cette division ne repose pas sur nos contestations, que tout un chacun semble partager. Mais plutôt sur la peur de la sanction : peur du virus, peur de l'amende, peur de perdre sa place au marché, de ne plus avoir de revenus,...

Des craintes qui résonnent aux oreilles des choristes, car nombreux sont celles et ceux qui, travaillant dans le secteur associatif ou culturel, se retrouvent depuis plus de 8 mois au chômage forcé ou sans revenus.

Il est 11h lorsque l'équipe de choristes décide d'aller chanter dans les supermarchés de la ville. Là, dans le temple de la consommation, point de franche division. La chorale est accueillie par les caissières et les clients dans une ambiance conviviale. Derrière les masques, on devine les sourires, quelques encouragements se font entendre du côté des files d'attente, certains applaudissent à notre départ. A 11h30, nous nous divisons pour rejoindre le marché, satisfaits de la conclusion de cette action musicale symbolique et chaleureuse.

Il semble malheureusement qu'une chorale d'amateurs aujourd'hui présente une dangereuse menace. En effet, sur place nous sommes attendus et les militaires se sont multipliés : ils sont une trentaine. On nous suit, on nous empêche de quitter le marché, on nous photographie, nos attestations sont vérifiées, suivi d'un contrôle d'identité. Nous sommes divisés en trois groupes, bousculés, encerclés par une douzaine d'agents par groupe. Dans la confusion, un des choristes est écarté du groupe. Il sera plaqué au sol, menotté et placé en garde à vue... pour avoir chanté... accusé de chefs d'inculpation démesurés en attente d'un procès. Nous ne parviendrons à rejoindre nos domiciles que tard dans la soirée pour éviter le ballet incessant des voitures de gendarmerie qui quadrillent la ville toute la journée.

Nous ne pouvions imaginer l'ampleur de la réaction suscitée par cette chorale. L'intervention musclée de la gendarmerie aura au moins offert le soutien de certains commerçants choqués par l'attitude des forces de répression.

Terminons ce triste récit rochoralesque sur une note musicale, une modeste référence à un grand chansonnier visionnaire. Il semble en effet cher Brassens que « L'Hécatombe » apprécie les marchés Corrèziens :

*« Au marché d'Argentat-sur-Dordogne
à propos de quelques chansons
un bataillon en uniforme
créa toute une agitation. »*

Et la suite ?

La co-rôle sera-t-elle réduite au silence ? Baillonnée par l'état d'urgence ? Ou poussera-t-elle encore la chansonnette ? Pour nous égayer et faire la fête ?

Ce qui est certain, par contre, c'est que la chorale est en procès ! Un choriste est convoqué au tribunal le 1er juin 2021. Les délits retenus à son encontre sont les suivants :

- port d'arme (un opinel)
- participation à un rassemblement interdit
- outrage
- rébellion
- violence sur gendarme
- refus de prélèvement d'ADN

Par solidarité avec le choriste inquiété, en soutien aux défenseurs et défenseuses de la convivialité, du lien social et de la joie de vivre qui subissent des pressions, une caisse de soutien est créée pour participer à des frais d'avocat.